

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 1^{er} juillet 2019 de 20h30 à 23h20

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Secrétaire de séance : MOLINIER Denis

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 3 juin 2019

Le précédent compte-rendu est approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

Plan d'alignement

La version définitive du plan d'alignement a été déposée en mairie. Une délibération en date du 4 mars 2019 donnait un avis favorable au plan en reprenant les conclusions du commissaire enquêteur ; quelques remarques avaient été formulées sur des erreurs de numérotation dans le rapport du commissaire.

Monsieur LAGLER a décidé de reculer sa clôture et ainsi permettre un alignement des parcelles du 36 et 38 rue de Chalons avec celui du 34 rue de Châlons.

Les élus décident à l'unanimité, d'ajouter cet avis à la délibération initiale.

Travaux salle des fêtes et demande de subvention

Des devis ont été demandés pour la rénovation de la façade de la salle, l'isolation des murs, le faux plafond, l'isolation de la toiture avec réfection de celle-ci, le changement des velux, la peinture des murs et la réfection des deux piliers. Le montant total des travaux est estimé à 106 233.33€ HT soient 127 480€ TTC.

Une subvention peut être sollicitée auprès de la région au titre de l'aide aux petites communes à hauteur de 25% des dépenses éligibles. Un certificat d'Economies d'Energies peut également être demandé pour 2 158€. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 93 020.40 € TTC.

Les élus ont décidé d'étaler les travaux sur 3 exercices budgétaires et ont réfléchi à l'ordre chronologique de ceux-ci.

Au vu de la somme budgétisée en 2019 soit 20 389€, les élus ont décidé de refaire cette année, la façade de la salle des fêtes. Ensuite interviendront en 2020, les travaux de toiture avec son isolation et en 2021 les travaux intérieurs d'isolation, de peinture et la réfection des piliers.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, le projet et autorise le Maire à demander la subvention auprès de la Région pour la totalité des travaux.

Dans le même temps, les élus retiennent à l'unanimité, l'entreprise Les artisans de la Coole pour les travaux de réfection de la façade de la salle des fêtes pour un montant TTC de 20 090.40€.

Projet construction ACVV

Comme évoqué lors du conseil municipal de juin, l'ACVV avait revu sa copie pour la création d'un bâtiment polyvalent. L'estimation des travaux et de la maîtrise d'ouvrage s'élève à 400 000€ HT. Pour équilibrer l'opération, des subventions apparaissent en contrepartie.

Après discussion, les élus acceptent que les demandes de subventions soient déposées au nom de la commune ainsi que le permis de construire. La municipalité veut permettre à l'association de se rendre compte de la viabilité de son projet en fonction des notifications ou refus des subventions envisagées.

Dans le même temps, une convention sera établie entre la collectivité et l'association pour encadrer point par point les obligations de chacun. La collectivité se retirera du projet si un article de la convention n'est pas respecté.

Vote : 7 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre

Transfert gestion aérodrome

Lors de la dernière réunion de conseil, Madame Déthune avait été sollicitée pour relancer le Président de l'association des usagers de l'aérodrome. Ces derniers ne sont pas défavorables au transfert et souhaitent trouver un équilibre financier avant la reprise. En effet, ils ne veulent pas reprendre la gestion de l'aérodrome avec une situation négative.

Une estimation du bilan de l'année 2019 fait apparaître un résultat cumulé déficitaire de 2 184.72€ depuis le transfert de propriété de l'aérodrome. Il est indiqué que les travaux de démolition du chalet n'ont pas été pris en compte.

Pour les années à venir, le conseil municipal veut se garder la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) jusqu'à épuration des charges supportées pour l'aérodrome. Ensuite, les élus pourraient éventuellement verser à l'association des usagers, une partie de la dotation pour leurs dépenses de fonctionnement.

Point sur le projet ferme photovoltaïque

4 entreprises sont prêtes à se positionner sur le projet.

Réflexion sur les baux communaux

Les baux arrivent à échéance à l'automne.

Monsieur Chameret, titulaire des baux sur les parcelles des Aubies et des Marais communaux, a informé la commune de l'arrêt de son activité. Son neveu est intéressé mais il n'est pas prioritaire. En effet, il n'a plus le statut de jeune agriculteur.

Une publicité a été distribuée à la population pour savoir si d'autres personnes seraient preneuses.

L'association de Chasse souhaiterait une partie des parcelles car elle a déposé une demande de subvention pour réaliser une culture à gibier, qui contribuerait à renforcer le maillage paysager.

L'entreprise RAIMOND Père et Fils a également manifesté son intérêt pour les parcs en vue d'une exploitation fourragère.

Concernant les jardins, La Chasse serait également intéressée à récupérer la totalité des jardins. Il est rappelé qu'un de nos locataires n'a pas encore donné sa réponse définitive.

Dans cette perspective, il est proposé à Monsieur Lainé de transférer son jardin derrière la grange et le préau de l'ancienne école.

Compte Epargne Temps (C.E.T.)

Notre secrétaire a participé à une réunion sur les actualités statutaires présentée par le Centre De Gestion (CDG). Il a été rappelé que le CET a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004. Chaque collectivité doit en posséder un.

Le CET permet de conserver les jours de congés ou de RTT non pris, sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou indemnisés.

Le salarié n'est pas obligé de l'utiliser. Il y affecte des droits s'il le souhaite.

Un projet de délibération a été rédigé ; il a été validé à l'unanimité. Il doit être soumis à l'avis du Comité technique avant que les élus délibèrent.

Complément Indemnitare Annuel (C.I.A.)

Rappel : Un nouveau régime indemnitaire a été mise en place afin de supprimer toutes les primes en vigueur.

La RIFSSEP a donc été créée. Elle est composée de l'IFSE et de la CIA. Lors de sa création, la CIA était facultative mais le conseil constitutionnel l'a rendu obligatoire depuis juillet 2018.

Les élus doivent déterminer un plafond de CIA pour chaque catégorie d'agents.

Le conseil décide d'ajourner la question et de la reporter au conseil de septembre pour se donner le temps de la réflexion.

QUESTIONS DIVERSES

La période d'essai avec illiwap est arrivée à son terme. Deux contrats d'un an sont proposés. Après un tour de table, les élus sont favorables à l'adhésion à ce système. Ils décident de retenir la formule standard pour 150€ TTC par an.

Concernant le projet de traverse, la commune va indiquer au bureau d'études la première tranche de travaux envisagée pour que le SIEM puisse compléter le devis.

FREE : pas de nouvelle à ce jour pour l'implantation d'une antenne. A recontacter.

Une fuite a été détectée à la sacristie depuis quelques temps. Pour remédier à cette situation, les membres du conseil municipal vont demander aux employés de louer une nacelle et de nettoyer les gouttières.

Suite à une question de plusieurs conseillers, Madame le Maire indique que tous les trottoirs n'ont pas été ensemencés au vu du temps sec. Le reste sera fait en septembre. Les élus font remarquer que des voitures stationnent sur les bas-côtés où la semence a été mise. Les employés communaux vont mettre de la rubalise où les trottoirs sont semés.

L'emplacement des nouveaux cidex doit être revu.

Une conseillère demande si la commune a des nouvelles des essais Pilatus : Dossier en attente ... pas de nouvelles des organisateurs.

La commune devrait avertir la DGAC que l'entretien de l'aérodrome est réalisé depuis 2 ans par les usagers. Cet état de fait découle de la procédure de transfert de gestion en cours entre la collectivité et les usagers de l'aérodrome.

Prochaine réunion :

Conseil municipal : lundi 2 septembre 2019 à 20h30